

Conseil Communautaire du 24 Juin 2019

Date d'envoi de la convocation : 18 Juin 2019  
Nombre de Conseillers en exercice : 93  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 72  
Nombre de Procurations : 11  
Nombre de Votants : 83

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT

**Présents :** *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, M. Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTEZ, Gabriel FOURNIER, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Jean-Christophe VALLET, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY,

**Suppléants :** M. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON),  
M. Patrick CHAVANNE (Suppléant de BOUILLAND),  
M. Gilles FROMHEIM (Suppléant de COMBERTAULT),  
M. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Raphaël BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL,  
Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à Mme Ariane DIERICKX,  
M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,  
Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,  
M. Christian GHISLAIN à M. Patrick MANIERE,  
Mme Sandrine ARRAULT à Mme Céline DANCER,  
Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,  
M. Jacques FROTEY à M. Jérôme BILLARD,  
M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :**

Mmes et M. Justine MONNOT, M. TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Christophe MONNOT, Marc DENIZOT, Thierry LAINE, Christian POULLEAU, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Henri TUDELA.

**Secrétaire de séance :** M. Alexis FAIVRE

## MODALITES DE DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), mis en place au sein de la Communauté d'Agglomération, prévoit des modifications tant dans les échelles de rémunération que dans l'organisation des grades des différents cadres d'emploi.

De nouveaux ratios, qui tiennent compte des réalités de notre collectivité et de la volonté d'assurer un déroulé de carrière aux agents, notamment à ceux en catégorie C, sur les 1<sup>ers</sup> grades, seront mis en œuvre, selon la grille ci-dessous :

	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratio</b>
<b>Filière administrative</b>	Adjoint administratif pal de 2ème classe	50%
	Adjoint administratif pal de 1ère classe	33%
	Rédacteur pal de 2ème classe	33%
	Administrateur Général	100%
<b>Filière animation</b>	Adjoint d'animation pal de 2ème classe	50%
	Adjoint d'animation pal de 1ère classe	33%
	Animateur pal de 2ème classe	33%
	Animateur pal de 1ère classe	33%
<b>Filière technique</b>	Adjoint technique pal de 2ème classe	50%
	Adjoint technique pal de 1ère classe	33%
	Technicien pal de 2ème classe	50%
	Technicien pal de 1ère classe	33%
	Ingénieur Hors classe	33%
<b>Filière médico-social</b>	Auxiliaire de puériculture pal de 1ère classe	33%
	Puéricultrice hors classe	33%
<b>Filière culturelle</b>	Assistant d'enseignement artistique pal de 1ère classe	33%
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	100%

Cette proposition a été présentée au comité technique des 12 et 24 juin 2019.

Après passage en Commission Administrative Paritaire, les nominations seront mises en œuvre avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> décembre (sauf si les droits sont ouverts ultérieurement sur le mois de décembre).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**après en avoir délibéré, avec 2 voix contre et 81 voix pour,**

- **APPOUVE** les ratios d'avancements de grades tels que présentés ci-dessus et lors du Comité technique des 12 et 24 juin 2019,
- **AUTORISE** le Président, le cas échéant, à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

**Pour extrait certifié conforme,**  
**LE PRESIDENT**  
**pour le PRESIDENT et par délégation**  
**LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

  
**Jean-François PONS**

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télécours citoyen ([www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 27/06/2019